

## RECOMMANDATION DE CHARGEMENT

# TIGES ET TUYAUX D'ACIER

## Caractéristiques exigées du véhicule et de la surface de chargement

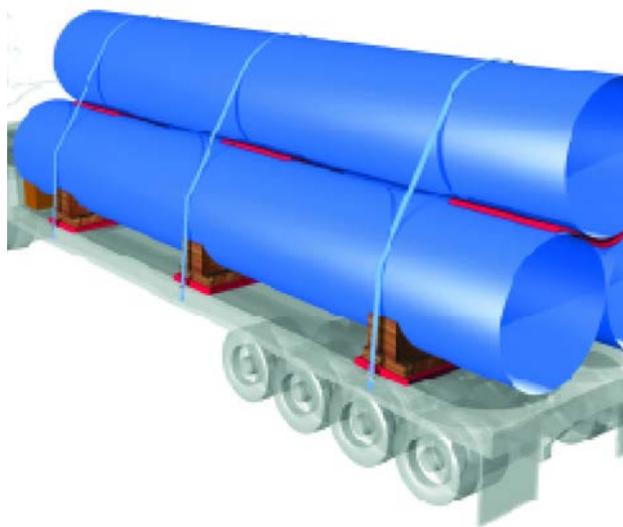
Les modes d'arrimage utilisés sont principalement le chargement par blocage en appui contre les parois, l'arrimage couvrant et l'arrimage diagonal. Lorsque l'on charge contre les parois (tablier, ridelles), ces parois doivent pouvoir supporter la charge, la cloison de séparation devant pouvoir résister à 5 000 daN au moins. La surface de chargement doit être propre et aussi sèche que possible.

## Points de brélage

Les points de brélage doivent répondre aux exigences de la norme DIN EN 12640. L'on doit disposer d'un nombre suffisant de points de brélage. Les points d'arrimage doivent être conçus de façon à pouvoir supporter les efforts. Il y a lieu de tenir compte des consignes du fabricant.

## Sangles de brélage

Les sangles de brélage doivent répondre aux exigences de la norme DIN EN 12195, partie 2. Il y a lieu de protéger les sangles et/ou la charge par des protège-arêtes (par exemple des protèges-sangles **REGUPOL**).



Transfert de charge, force de frottement, sécurisation  
La force de frottement s'oppose au déplacement de la charge, et ce en fonction de son poids et du coefficient de friction de glissement propre à la paire chargement/surface de chargement. L'utilisation **de tapis antidérapants REGUPOL** permet dans la plupart des cas d'atteindre un coefficient de frottement de glissement d'au moins 0,6  $\mu$ . L'acier en barre, par exemple, se présente généralement sous forme de lots cerclés. Pour empêcher les lots de barres ou de tuyaux d'acier de glisser vers l'avant, il est nécessaire de les bloquer directement contre la paroi frontale, contre des cales ou avec des supports adéquats. Il y a lieu bien entendu de tenir compte de la résistance des parois.

N.B. Il est impératif de tenir également compte de la charge utile comme de la répartition des charges. L'arrimage est à vérifier en cours de transport, et les sangles à retendre le cas échéant.

Le tapis antidérapant **REGUPOL** doit être disposé sous la marchandise ou l'unité de chargement. La taille du tapis antidérapant doit être choisie de manière à ce que le chargement n'entre pas en contact avec la surface de chargement. Lors du choix d'un tapis antidérapant approprié, il faut tenir compte de la pression superficielle, du poids des charges et du coefficient de friction de glissement (recommandation 0,6  $\mu$ ). En cas de surcharge du tapis, celui-ci risque d'être endommagé, ce qui entraîne sa mise au rebut. Les tapis antidérapants **REGUPOL** sont disponibles en différentes qualités qui se caractérisent, entre autres, par des charges maximales différentes. Conformément à la feuille 15 de la norme VDI 2700, il faut veiller à ce que la pression superficielle admissible du tapis antidérapant ne soit pas dépassée à 30 % de déformation.

Lorsqu'il y a plusieurs colis, l'on utilise souvent des cales pour les séparer entre eux ou du plancher (pour la chargement et le déchargement par exemple). Il y a lieu de disposer sous et sur ces **cales des tapis antidérapants REGUPOL** pour éviter le glissement de la charge sur ces dernières. Les cales doivent présenter une section rectangulaire et non carrée. Les cales antidérapants **REGUPOL cargo tool RHK** sont déjà équipées d'antidérapant **REGUPOL**, ce qui permet d'éviter la source d'accidents que constitue la mise en place à la main de tapis antidérapants sur et sous les cales. Les colis sont à arrimer conformément aux directives VDI 2700.

Ce schéma de chargement est un bon exemple d'utilisation des cales antidérapantes **REGUPOL cargo tool RHK**.

Toutes les cales antidérapantes **REGUPOL cargo tool RHK** sont de section rectangulaire.



## Clause de non-responsabilité

La présente instruction de chargement des matériaux antidérapants (« tapis antidérapants ») a été réalisée avec le plus grand soin par **REGUPOL BSW GmbH**. Néanmoins, les recommandations qui y figurent sont uniquement fournies à titre indicatif et elles n'ont pas pour but d'être exhaustives. Il incombe au conducteur de veiller à arrimer correctement le chargement !

REG ASM SBP FR 092019  
Online Septembre 2019

**REGUPOL BSW GmbH**

Am Hilgenacker 24  
57319 Bad Berleburg  
Allemagne

Tel. +49 2751 803-138

tapis-antiderapant@regupol.fr

www.regupol-tapis-antiderapants.fr

 **REGUPOL**